



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale  
Direction Régionale des Affaires  
Sanitaires et Sociales

**ARRETE N° 3133/DRASS/PSMS**

**portant diminution de la capacité de la section Institut Médico-Pédagogique (IMP) de 27 places de semi internat et de 2 places d'accueil familial spécialisé et de la section Institut Médico-Professionnelle (IMPRO) de 12 places de semi internat, de l'Institut Médico-Educatif (IME) Charles Isautier, géré par la Fondation Père Favron – BP 380 - 97456 Saint Pierre Cedex.**

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

*Officier de la Légion d'Honneur*

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°103/DRASS/PLE du 20 janvier 1999 portant confirmation de cession de l'autorisation de gestion de l'Institut Médico-Educatif « Le Nid-Les Palmiers » à la Fondation Père Favron ;

VU l'arrêté N°1893/DRASS/PLE du 19 juillet 2001 autorisant l'extension de la capacité de l'Institut Médico-Educatif Charles Isautier, géré par la Fondation Père Favron ;

VU l'arrêté N°4035/DRASS/PLE du 27 décembre 2001 autorisant l'extension et la délocalisation partielle sur Saint Joseph de l'Institut Médico-Educatif Charles Isautier;

VU l'arrêté N°3448/DRASS/PLE du 25 septembre 2002 modifiant l'arrêté N°4035/DRASS/PLE du 27 décembre 2001 ;

VU l'arrêté N°3473/DRASS/PSMS du 8 octobre 2004 modifiant l'arrêté N°1893/DRASS/PLE du 19 juillet 2001 ;

VU l'arrêté N°2081/DRASS/PSMS du 9 août 2005 modifiant l'arrêté N°4035/DRASS/PLE du 27 décembre 2001 ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** Est autorisée la diminution de la capacité de la section Institut Médico-Pédagogique (IMP) de 27 places de semi internat et de 2 places d'accueil familial spécialisé, et de 12 places de semi internat de la section Institut Médico-Professionnelle (IMPRO) de l'Institut Médico-Educatif (IME) Charles Isautier , géré par la Fondation Père Favron.

La capacité désormais autorisée des services correspondants s'établit à 34 places de semi internat et 6 places d'internat à la section IMP de l'IME de Saint Louis , à 6 places de semi internat , 2 places d'accueil temporaire à la section IMPRO de l'IME de Saint Louis , à 5 places d'accueil familial spécialisé et à 43 places de semi internat à la section IMPRO de l'IME de Saint Pierre .

**ARTICLE 2 :** Le Fichier national des équipements sanitaires et sociaux est mis à jour, compte tenu de cette diminution de capacité, comme suit :

Entité juridique :

Fondation Père Favron  
BP 380  
97456 Saint Pierre Cedex

N° FINESS : 97 043 089 8

Statut :

Fondation reconnue d'utilité publique ( code 63)

Catégorie d'établissement :

Institut Médico-Educatif ( code 183 )

N° FINESS : 97 046 663 7

Discipline d'équipement : section IMP

Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés  
(code 901 )

Mode de fonctionnement :

Semi internat ( code 13 )

Catégorie de clientèle :

Déficients intellectuels des 2 sexes de 6 à 14 ans (code 110)

Retard mental moyen ( code 115 )

Capacité : 34

Lieu : 3 rue marius et Ary Leblond Saint Louis

Mode de fonctionnement :

Internat ( code 11 )

Capacité : 6

Lieu : 3 rue marius et Ary Leblond Saint Louis

Discipline d'équipement : section IMPRO

Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants (code 903 )

Mode de fonctionnement :

Semi internat (code 13 )  
Accueil temporaire ( code 650)

Catégorie de clientèle :

Déficients intellectuels des 2 sexes de 6 à 14 ans (code 110)  
Retard mental moyen avec troubles associés( code 125 )

Capacité :

6 ( semi internat )  
2 (accueil temporaire)

Lieu :

3 rue marius et Ary Leblond Saint Louis

Discipline d'équipement :

Centre d'accueil familial spécialisé ( code 238 )

Mode de fonctionnement :

Placement en famille d'accueil ( code 15 )

Catégorie de clientèle :

Déficients intellectuels des 2 sexes de 6 à 14 ans (code 110)  
Retard mental moyen ( code 115 )

Capacité :

5

Lieu :

Saint Pierre

Catégorie d'établissement :

Institut Médico-Educatif ( code 183 )

N° FINESS :

97 040 004 0

Discipline d'équipement : section IMP

Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés  
(code 901 )

Mode de fonctionnement :

Semi internat (code 13 )

Catégorie de clientèle :

Déficients intellectuels des 2 sexes de 6 à 14 ans (code 110)  
Retard mental moyen ( code 115 )

Capacité :

43

Lieu :

Saint Pierre

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation est valable pour une durée de quinze ans sous condition de satisfaction de la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 4 :** L'autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture , la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président de la Fondation Père Favron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 26 septembre  
2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD